

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 13 MAI 2016 À 18h30

PROCES-VERBAL No 334

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU (présidente), Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 avril 2016
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission ad hoc accueil du 19 avril 2016
5. Rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 25 avril 2016
6. Approbation du rapport de la commission des finances du 9 mai 2016
7. Projet de délibérations :
 - a) Approbation des comptes 2015 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »
 - b) Approbation des comptes 2015 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny
 - c) Crédits supplémentaires 2015
 - d) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2015
 - e) Formation du bureau du Conseil municipal pour 2016-2017
8. Point de situation sur les dossiers en cours
9. Propositions individuelles

Mme Ramu ouvre la séance à 18h33.

1) Approbation du procès-verbal du 19 avril 2016

Mme Bovy se demande s'il est normal que le procès-verbal ne traite pas de la présentation de Leonard Bagnoud.

M. Duchêne répond que cette partie de la séance, plutôt informelle, était hors procès-verbal.

Page 1665 :

Mme Bovy signale qu'il faut corriger ainsi la deuxième phrase de l'avant-dernier paragraphe : « La Mairie attend les papiers du notaire pour signer *l'acte de vente* ».

Page 1670 :

Mme Dugerdil signale que la deuxième intervention qui lui est attribuée en page 1670 est en fait une intervention de Mme Bovy : « **Mme Bovy** explique qu'il serait partant si la commune est prête à financer 50 exemplaires ».

Page 1671 :

Mme Bovy propose de supprimer l'article « le » qui est superflu à l'avant-dernière intervention de Mme Zoller en page 1671 : « **Mme Zoller** fait savoir que ***l'Empro*** ne sera pas disponible cette année pour ouvrir le cortège ».

Le procès-verbal n° 333 du 19 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

2) Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Ramu remercie le Conseil municipal et l'exécutif pour le respect et la bienveillance qu'ils lui ont témoigné durant son année de présidence.

3) Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** déplore le décès de Joseph Imperio, le doyen de la commune.
- **M. Duchêne** remercie Mme Ramu pour son année de présidence.
- **M. Duchêne** aimerait que les présidents des commissions préparent leurs vœux de budget de fonctionnement (honoraires, manifestations, grands travaux, etc.) pour le 31 juillet 2016. En effet, à partir de cette date, la mairie commencera à préparer le budget 2017.
- Le reprofilage de la route du Mandement, avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant, aura lieu du 27 juin au 1^{er} juillet 2016 si les conditions atmosphériques le permettent. Le bus ira jusqu'au Tilleul et la route sera fermée de 7h00 à 19h00 pendant ces cinq jours. Le cortège des promotions est toutefois assuré. Il faut également savoir que des travaux préparatoires auront lieu durant la semaine précédente, mais sans qu'ils nécessitent une fermeture de la route. Au parking de la salle polyvalente, le panneau limitant la durée de parking de 4 heures sera ôté et les gens pourront se garer à cet endroit pour revenir chez eux ou pour partir depuis cet endroit le matin. Le canton enverra également une information concernant ces travaux.
- Les habitants apprécient d'avoir un radar informatif dans le village.
- Pour les enfants allant au cycle d'orientation, il faut savoir que le bus de 12h46 sera reconduit dès le 11 décembre 2016.
- Une enquête publique est en cours concernant la route de Challex à propos des trottoirs et des places de parking (la durée de stationnement prévue est de trois heures).
- Des travaux à La Plaine seront réalisés pour la fibre optique administrative du SIACG de la mi-mai à la fin juillet 2016. Il a été demandé que l'école de La Plaine soit également incluse dans ce réseau de fibre optique.
- **M. Carrara** fait savoir que tout le monde était content de la sortie des aînés.
- La Balade des bornes a été très bien organisée. **M. Carrara** n'a eu que des bons échos. La seule chose qui n'a pas vraiment bien joué, c'est la météo.
- On a reçu les fleurs pour les emplacements communaux samedi matin et elles ont été posées. Maintenant, il manque juste des pots de fleurs au poids public et à la fontaine devant chez Mme Bovy. Elles ne devraient toutefois arriver que le 26 juin 2016.
- **M. Duchêne** signale que M. Carrara n'a pas dit qu'il a eu un accident avec sa moto le samedi à 6h00. Il va bien, mais sa moto a été détruite.

- **Mme Zoller** s'excuse pour son souci avec les Doodle. Elle a fait en sorte de rectifier l'erreur. Parmi les conseillers municipaux ayant pu répondre, elle a vu qu'un certain nombre d'entre eux ont déjà annoncé leur absence. Elle trouve cela dommage, même si, vu l'incertitude liée à leur élection, il était compréhensible que les conseillers municipaux n'aient pas forcément pu prévoir cette date dans leur agenda l'année passée. **Mme Zoller** est déçue parce que les promotions sont une fête des écoles dont la date est connue très à l'avance. Elle espère que les conseillers municipaux n'ayant pas encore répondu pourront être présents. Il serait un peu dommage de se retrouver avec quatre ou cinq personnes sur les quinze membres du Conseil municipal.

Le début du cortège a été avancé à 15h30, car il n'y aura pas de cérémonie à Satigny. Le rendez-vous est ainsi fixé à 15h45 à la salle polyvalente pour accueillir les enfants et la cérémonie débutera à 16h00. Enfin, le rangement se fera le lendemain à partir de 10h00.

- Les jeunes du local sont contents de la course cycliste du I AM Challenge et du petit fond de caisse qu'ils se sont faits en vendant des hot-dog et des tartines. Maeva Desbaillet et Ricardo Marques organisent une sortie accrobranches qu'ils vont financer aux quatre cinquièmes grâce à ces bénéficiaires. Pour cette sortie, ils cherchent un chauffeur de minibus pour un départ prévu le 4 juin 2016 à 15h30 du local à La Plaine et un retour à 18h00.
- La Sogeca a demandé de pouvoir organiser un tournoi de football au Donzelle, ce qui a été accepté par M. Zumbach. Il aura ainsi lieu le 16 juin 2016 dès 17h30. Un barbecue sera également organisé. M. Zumbach trouverait également sympathique de constituer une équipe de la commune. Si cela n'est pas possible, **Mme Zoller** pense qu'il serait possible d'avoir une équipe intercommunale (des représentants de Bellevue et de Versoix seront présents).

Mme Zoller note que MM. Guerreiro et Jolissaint s'annoncent pour participer au tournoi de foot. Les autres sont cordialement invités à venir se restaurer et se désaltérer. Elle enverra un Doodle pour qu'ils puissent s'annoncer.

4) Approbation du rapport de la commission ad hoc Accueil du 19 avril 2016

Mme Hutin indique que les choses avancent. Les notions de transport restent le point le plus lourd pour le moment. Par rapport aux écoles, tout est mis en place. Il faut toutefois faire preuve de souplesse parce qu'il y a beaucoup de changement de dernière minute. Depuis la séance de la commission, il faut savoir que le papa des enfants est arrivé. Il s'est installé avec son épouse et ses enfants et il est très content d'être là. **Mme Hutin** signale qu'ils se rendent compte qu'il y a une démarche faite autour d'eux. Au début, la maman était très craintive et avait peur de se sentir isolée, mais elle s'est rendu compte que des gens étaient contents de les voir arriver. Les enfants avancent bien à l'école, même si le grand est plus réservé.

Le rapport de la commission ad hoc Accueil du 19 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

5) Approbation du rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 25 avril 2016

M. Vasey indique que, suite à la dernière séance du Conseil municipal, la commission Aménagement, bâtiments et emplacements a essayé de clarifier son rôle par rapport à la parcelle 614. Celle-ci a ainsi rejeté l'idée de la création d'un groupe de travail externe. Cela étant, la commission est ouverte et l'exécutif peut venir quand il veut participer à ses travaux. Par ailleurs, la commission était assez claire sur le fait de terminer le travail qu'elle avait engagé. Ensuite, il y aura un autre travail devra être fait au moment où le concours sera réalisé et où la commission ne sera pas forcément impliquée.

Pour la suite, l'objectif de la commission est de dégager des priorités par rapport aux différents travaux. Il risque ainsi d'y avoir un budget important pour les différents projets qui se mettent en place, notamment par rapport au stade qui s'est avéré être une priorité importante pour la commission. **M. Vasey** signale enfin que la commission se réunira deux fois au mois de juin 2016.

M. Duchêne note que, dans le rapport, il est indiqué que « la question se pose de l'attribution des travaux ». Il peut répondre que, pour des montants qui dépassent Fr. 500'000.-, cela nécessite de recourir aux procédures de marché public.

M. Vasey indique qu'il faut distinguer les montants pour les travaux et ceux pour les études. Le montant des études se base par rapport aux honoraires et il se situe dans des seuils entre Fr. 100'000.- et Fr 250'000.- pour lesquels on peut recourir à une procédure sur invitation.

Mme Zoller revient sur le point « bâtiment du FC Donzelle et réfection des terrains » qui est indiqué comme prioritaire dans le rapport. Elle se demande quel est le lien entre le bâtiment et les terrains, si une seule enveloppe est prévue pour les deux éléments et s'ils ont tous deux un même degré d'urgence. **Mme Zoller** comprend que la buvette est très vétuste, mais il ne lui semblait pas que le terrain nécessitait de s'engager tout de suite pour un montant de Fr. 500'000.-.

M. Vasey relève que l'estimation de Fr. 500'000.- pour le coût des travaux a été donné par la commission, mais elle n'a pas encore obtenu de montants ou des offres plus précises. Le DALE n'aime pas les projets qui sont déposés de manière saucissonnée. Ils ont en effet envie de comprendre ce que la commune veut faire sur l'ensemble du terrain. S'il y a une volonté de traiter différemment le terrain d'entraînement, il faudrait tout de même faire une dépose en même temps (chaque dépose représente des frais administratifs et cela donne l'impression d'un projet saucissonné). Cela étant, une fois que l'autorisation est donnée, elle est valable durant deux ans et ce délai peut encore être prolongé d'un an. Dans ce cadre, il sera tout à fait possible de décaler des travaux si on pense que c'est important.

Mme Zoller demande si le terrain d'entraînement est dans un état qui nécessite d'agir maintenant.

M. Vasey répond que la possibilité de mettre du revêtement synthétique sur une partie du terrain est en train d'être évaluée. L'idée est de pouvoir mieux utiliser les périphéries du terrain actuel pour moins solliciter le terrain principal.

M. Guerreiro souligne que le terrain dont l'aménagement est en discussion n'est pas le terrain principal. Le fait que celui-ci soit en herbe convient tout à fait. Il faut comprendre que, lorsqu'il fait mauvais temps, les enfants utilisent ce terrain au minimum, mais, par exemple, ils ont dû s'entraîner hier sur une autre partie de terrain très boueuse. **M. Guerreiro** a donc regardé avec le FC Donzelle par rapport à la situation de ce terrain rouge. Le fait qu'il dispose déjà d'un système de drainage permettra de le transformer en terrain synthétique pour un coût moins important que s'il était en herbe. **M. Guerreiro** a rencontré l'entreprise Jacquet pour obtenir des devis pour différentes options, mais il ne les a pas encore obtenus.

Mme Zoller précise que sa question concerne la qualité actuelle du terrain rouge.

M. Guerreiro indique que ce terrain est à la limite du praticable et de grosses flaques se forment dès qu'il pleut. L'avantage du passage à un terrain synthétique, c'est aussi de préserver le terrain principal. Il sera ainsi possible de faire sur un terrain synthétique des activités d'entraînement qui ne peuvent pas être faites aujourd'hui sur ce terrain rouge. De toute manière, ce terrain rouge est déjà vieux et, que l'on change le type de surface ou non, il faudra le refaire.

M. Pottu demande sur quelle base a été estimé le coût de Fr. 500'000.- pour la réfection des terrains.

M. Guerreiro répond que le coût exact n'est pas encore connu. Il s'agit uniquement d'une estimation et on peut même penser que le coût pourrait être moins important étant donné que ce terrain dispose déjà d'un système de drainage.

Mme Zoller constate que la commission prévoit, dans son échéancier prévisionnel, que les travaux pourraient débuter à l'hiver 2017 et être terminés à l'été 2018. Elle se demande s'il y a déjà eu des réflexions sur la manière d'organiser les activités pendant la période de réfection du terrain.

M. Guerreiro indique que des discussions ont eu lieu avec les responsables du FC Donzelle. Ils sont conscients qu'ils devront, le cas échéant, s'organiser différemment durant cette période. **M. Guerreiro** croit savoir qu'ils ont déjà approché Satigny et Avully pour trouver des solutions.

Le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 25 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation du rapport de la commission des finances du 9 mai 2016

Le rapport de la commission des finances du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

7) Projet de délibérations

a) Approbation des comptes 2015 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision SA du 14 mars 2016 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 14 mars 2016 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2015.

b) Approbation des comptes 2015 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 26 avril 2016 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2015

c) Crédits supplémentaires

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'insuffisance des sommes inscrites au budget de fonctionnement pour l'exercice 2015 dans plusieurs rubriques des dépenses ;

Vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2016 ;

Vu les explications données par la mairie en cours d'année et lors de cette séance;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

1) d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 suivants pour un montant total de Fr. 137'511.74.

0200.311	Maire et adjoints – mobilier, machine, matériel	22.70
0500.301	Administration – traitement du personnel	15'070.30
0500.303	Administration – assurances maladie et accidents	5'800.10
0500.304	Administration – caisse de pension	11'716.00
0500.309	Administration – autres charges de personnel	9'843.55
0500.310	Administration – fourniture bureau et imprimés	2'324.15
0500.316	Administration – loyer matériel de bureau	870.40
0500.318	Administration – honoraires et prestations de service	473.15
0500.319	Administration – frais divers	682.50
0800.315	Immeubles patrim. adm. – entretien mobiliers par tiers	1'048.65
0820.312	Salle poly – eau, énergie, combustibles	4'570.40
0900.319	Autres charges – frais divers	1'218.40
0900.352	Autres charges – dédommagement versé aux communes	54.80
1000.319	Etat Civil – frais divers	253.75
1400.311	Incendie – mobilier, machines, véhicules, matériel	13'812.00
1400.316	Incendie – loyer	300.00
1400.352	Incendie – dédommagement versé aux communes	3'775.25
1600.352	PC – dédommagement versé aux communes	173.00
1600.361	PC – subventions accordées au canton	266.50
2100.311	Ecoles – mobilier, machines, véhicules, matériel	458.50
2100.318	Ecoles – honoraires et prestations diverses	81.25
3000.310	Culture – fourniture bureau et imprimés	3'126.65
3000.318	Culture – honoraires et prestation de services	320.43
3300.313	Parcs et promenades – achat fournitures	141.74
3304.312	Esplanade – eau, énergie, combustibles	377.70
3400.311	Sports – mobilier, machines, véhicules, matériel	3'080.75

3400.318	Sports – honoraires et prestation de services	126.75
3400.365	Sports – subvention institutions privées	1'300.00
3401.311	Stade La Plaine – mobilier, machines, matériel	560.50
3401.312	Stade La Plaine – eau, énergie, combustibles	2'882.25
3401.315	Stade La Plaine – entretien mobiliers par tiers	907.25
5400.313	Institutions jeunesse – achat fournitures	146.55
5800.367	Aide sociale – subventions à l'étranger	500.00
6200.312	Routes – eau, énergie, combustibles	174.00
6200.315	Routes – entretien mobilier par tiers	5'610.25
6204.318	Parking Rail – honoraires et prestation de service	35.90
6501.312	PNI – eau, énergie, combustibles	145.90
7200.314	Traitement déchets – entretien bennes	6'595.80
7200.318	Traitement déchets – enlèvement et traitement	8'251.26
7400.312	Cimetière – eau, énergie, combustibles	262.90
7900.318	Aménagement territoire – honoraires services	29'104.95
9000.351	Impôts – dédommagement versé au canton	853.51
9400.318	Charges et revenus capitaux – commissions bancaires	191.35

2) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

d) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2015

M. Duchêne demande si les conseillers municipaux ont encore des questions sur le rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2015.

Délibération

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 2016 ;

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015 ;
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 4'316'624.48 aux charges et de Fr. 5'185'198.52 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 868'574.04 ;
3. d'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de Fr. 870'108.63 aux dépenses et de Fr. 360'920,75 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 509'187.88 ;

4. d'approuver le financement des investissements nets de Fr. 509'187.88 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'827'293.04 au moyen de la somme de Fr. 806'566.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 152'153.00 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 868'574.04. L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'318'105.16 ;
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 868'574.04 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015 ;
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de Fr. 32'467'423.20 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	22'266'044.63
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	<u>10'201'378.57</u>
Total de l'actif	Fr.	32'467'423.20

et au passif un montant de Fr. 32'467'423.20 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	306'068.71
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	9'526'625.25
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	277'043.65
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'383'770.87
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'747'397.09
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	<u>18'226'517.63</u>
Total du passif	Fr.	32'467'423.20

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent à Fr. 0.00.

[Arrivée de Mme Jaquier à 19h20]

M. Vasey aimerait des précisions sur le quatrième paragraphe qui semble très compliqué.

M. Wyss explique que les amortissements comptabilisés dans les charges correspondent à de l'argent qui ne sort pas de la trésorerie de la commune. Par contre, les charges sont réelles. C'est pour cette raison que l'on dit que ce montant permet à la commune de s'autofinancer. Les Fr. 900'000.- d'amortissements gonflent les charges de la commune, mais les liquidités correspondantes restent dans les caisses de la commune.

e) Formation du bureau du Conseil municipal pour 2016-2017

Mme Dugerdil propose de nommer Mme Jaquier comme présidente, Mme Bovy comme vice-présidente et M. Wyss comme secrétaire du Conseil municipal.

[Applaudissements]

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 19 avril 2015 ;

Le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 2 juin 2015 au 31 mai 2016, comme suit :

Présidente : Marie-Pierre Jaquier

Vice-président : Laure Bovy

Secrétaire : Roger Wyss

Mme Jaquier remercie les conseillers municipaux de l'avoir choisie pour présider le Conseil municipal.

8) Point de situation sur les dossiers en cours

- **M. Duchêne** indique, concernant l'auberge de Dardagny, que la notaire attend encore la réponse de l'hoirie Terrier sur quatre sujets.
- **Mme Bovy** demande si la Mairie a reçu des statistiques de la part des TPG.

M. Duchêne signale que les TPG ne disposent pas de statistiques permettant de réponse à la demande de la commune. Elles ne sont pas par heure, mais englobent l'ensemble des horaires de 8h00 à minuit, par mois et par année.

M. Duchêne a demandé une offre pour réaliser deux transports par jour (par exemple à 20h40 et à 22h00). **M. Duchêne** constate que c'est relativement cher. Cela étant, les TPG vont essayer de faire des pointages à partir du mois de juillet durant quelques mois.

Mme Dugerdil téléphone chaque matin au Proxibus. Elle aimerait ainsi dire que la gestion de ce service est juste catastrophique. Une entreprise individuelle ferait faillite en moins de deux mois avec une telle gestion.

Mme Ramu ajoute que cette situation existe depuis des années. Le cas échéant, il faut adresser une réclamation au TPG.

Mme Zoller a vu Ricardo Marques qui lui a dit qu'il commande, durant l'après-midi, le Proxibus qui doit ramener les enfants du local à 21h50 et que celui-ci n'est régulièrement pas là. C'est donc un réel souci.

9) Propositions individuelles

- **Mme Dugerdil** fixe, après consultation des commissaires, une séance de la commission manifestation au 7 juin 19h30 au carnotzet.
- **Mme Dugerdil** signale que Léonard Bagnoud lui a transmis les nouveaux devis pour 50 exemplaires de son livre. Le coût serait de Fr. 65.- par livre. Quant aux dépliants, le coût serait de Fr. 15.- par dépliant pour 50 exemplaires.

Mme Zoller propose que ce dossier reparte en commission.

- **Mme Ramu** a été interpellée sur le fait qu'il manquerait des sacs pour les crottes de chien près du tea-room quand on part en direction des vignes. C'est apparemment un emplacement stratégique pour en mettre.

M. Duchêne transmettra la demande à Didier Ramu.

Mme Rivoire souhaite savoir à quels emplacements on peut actuellement trouver ces sacs.

M. Duchêne répond qu'on en trouve en tout cas à la Donzelle et à vers la salle polyvalente.

- **M. Pedrosa** souhaitait juste relever que la discussion sur le rapport de la commission Aménagement, bâtiments et emplacements s'est concentrée sur le stade de foot, mais que la question de la parcelle 614 n'a pas été abordée par le président de la commission.

M. Vasey indique qu'il n'y a aucune volonté de censure. En général, le Conseil municipal n'aborde pas d'office les points d'un rapport s'ils ne suscitent aucune question.

Mme Ramu confirme que les conseillers municipaux ne doivent pas hésiter à poser toutes les questions qu'ils auraient sur les rapports qui leur sont soumis.

Mme Ramu lève la séance à 19h35

La présidente

Un conseiller municipal

Le secrétaire

Murielle Ramu

José Pedrosa

Roger Wyss